

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1389 :

Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. FATIMA Sofa, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°30/1389 : Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi.

Cellule de Développement Social et Economique Local - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

L'association Coopération pour l'Aide à l'Enfance et contre la Pauvreté, l'association Solidaire pour Mieux Vivre et l'association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre se sont inscrites dans un partenariat avec le Conseil Départemental et le CCAS de Saint-Pierre autour d'un projet territorial de distribution de colis alimentaires dans les quartiers en faveur des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap et des familles ne disposant pas de moyens pour se déplacer.

Ces associations habilitées par l'Etat et affiliées à la Banque Alimentaire de la Réunion, ont distribué en 2023 plus de 10 000 colis alimentaires sur tout le territoire communal.

Comparativement à l'exercice 2022, la distribution des colis alimentaires est restée constante. Ces besoins sont principalement marqués par les écarts sociaux qui se sont accentués par la conjoncture économique actuelle sur le Département mais également sur le territoire communal. Par ailleurs, les efforts conjointement menés par les différents partenaires démontrent que la Commune mène une politique volontariste axée sur la lutte contre la précarité et qui se décline pleinement dans une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Dès lors, tenant compte des besoins exprimés par ces publics en difficulté et afin de leur permettre de poursuivre leurs missions, ces associations ont déposé une demande de subvention pour le financement d'emplois aidés.

Aussi, au regard des bilans positifs du dispositif et de la nécessité de maintenir ce service de distribution de colis alimentaires, la Ville souhaite apporter son soutien à ces associations ainsi qu'à la mise en œuvre desdites actions.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subventions demandées
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2023 au 30/04/2024	Résiduel	5 200 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2023 au 30/04/2024	Résiduel	5 200 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2023 au 30/04/2024	Résiduel	5 200 €
	Projet 4 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement prévisionnelle : 01/06/2023 au 30/04/2024	Résiduel	5 200 €
Association Solidaire Pour Mieux Vivre	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement :	Résiduel	5 200 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1389-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

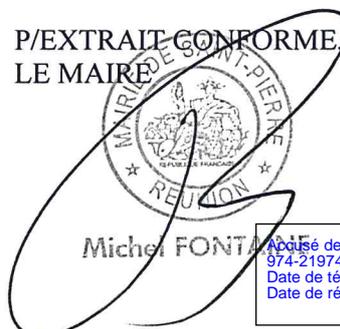
	28/10/2023 au 27/09/2024		
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement : 28/10/2023 au 27/09/2024	Résiduel	5 200 €
Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 03/04/2023 au 03/03/2024	Résiduel	5 000 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 10/03/2023 au 09/02/2024	Résiduel	5 000 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 04/08/2023 au 31/07/2024	Résiduel	5 000 €
	Projet 4 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/12/2023 au 31/10/2024	Résiduel	5 200 €
	Projet 5 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 09/01/2023 au 08/12/2023	Résiduel	4 624 €
Total	11 emplois		56 024 €

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
518 65748 123 CAE RE23000091

- D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Adusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1389-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023